

## Compte-rendu de la visite à VIVA de M. Pierre SOUBELET, Préfet du Var, le 5 février 2016

Lors de la rencontre de représentants de VIVA avec M. le nouveau préfet du Var, le 5 novembre 2015, il avait été convenu que celui-ci viendrait se rendre compte par lui-même de l'activité économique dans le delta de l'Argens. Le Préfet Pierre SOUBELET, le Sous-Préfet Philippe PORTAL et le Directeur-adjoint de la DDTM Vincent CHERY étaient donc invités par VIVA à visiter 2 exploitations agricoles en zone inondable du cours inférieur de l'Argens :

- Les Maraîchers de Provence, sur la *commune de Puget sur Argens* (M. Gilles Régis représentant le Maire)
- Les serres d'horticulture Bury, sur la *commune de Fréjus* (M. Bruno Bury représentant le Maire).

Le Bureau exécutif avait convié à cette rencontre des exploitants agricoles du delta de l'Argens, membres de VIVA, représentatifs de sa diversité de productions, et M. Gilles Millo, secrétaire général de la FDSEA, leur syndicat local.

Une rencontre semblable est prévue avec les professionnels et commerces du tourisme, autre ressource majeure.

Durant 4 heures et comme il le souhaitait, le Préfet a pu mieux appréhender comment ce monde agricole poursuit son activité, toujours exposée au risque et dans un contexte économique globalement sinistré. Après les 2 visites sur sites, un groupe de travail a dialogué pendant une heure, avant le déjeuner, avec les représentants de l'Etat.

Plusieurs leçons sont à tirer de ces échanges :

- Les terres fertiles de la Basse Vallée de l'Argens ont **vocation agricole** reconnue par tous les élus en campagne. La population le confirme par 93% de OUI au sondage de Var Matin du 14 octobre 2012.  
Quel avenir réaliste ? Il dépend du contexte général, des contraintes en zone inondables, du risque majeur.

- L'horticulture qui fut "florissante" est, en période de crise, gravement sinistrée et accablée de charges.
- L'agriculture maraîchère et fruitière a les mêmes contraintes mais répond au besoin des consommateurs et à une demande de la grande distribution : l'agriculture de proximité doit évoluer vers l'autosuffisance alimentaire (moins de transports, de pénurie en période de crise, d'abus de pesticides et d'engrais).

Deux voies sont explorées aujourd'hui, créatrices d'emplois et de revenus pour ses acteurs :

1. Les arbres fruitiers étaient la richesse de "la vallée rose", la concurrence étrangère l'a ruinée. Cependant, certains fruits comme les figues (moins vulnérables aux inondations) restent un marché porteur. Mais un exploitant doit pouvoir habiter près de ses terres ou au moins disposer d'un stockage de matériel et produits phyto-sanitaires et d'un frigorifique pour sa cueillette. On évoque la construction sur pilotis, etc... Le Préfet répond de déposer des dossiers à regarder au cas par cas.
2. Les producteurs de fruits et légumes ne peuvent s'étendre dans la plaine faute de permis de construire, de terres disponibles à l'exploitation (bien qu'en friches), de pérennité de leur production toujours exposée au risque d'inondation : VIVA déplore que la CAVEM n'ait exécuté aucun des travaux anticipés identifiés sur le littoral par le PAPI d'intention alors que le Préfet a clairement proposé son aide pour minimiser les contraintes administratives et faciliter les co-financements d'Etat nécessaires. De son côté, le SMA ne communique pas. Même la labellisation du PAPI complet, promise pour juin 2016, reste incertaine. Le Préfet confirme qu'il est toujours prêt à jouer son rôle de facilitateur.

Avec l'épée de Damoclès du risque majeur qui reste identique dans la plaine depuis la catastrophe de 2010 - faute de travaux d'aménagement - certains agriculteurs sont prêts à investir sur les coteaux voisins dans des installations de cultures hors sol, dans la mesure des capacités financières qu'ils trouveront. Deux projets, exposés par les intéressés, sont envisagés sur ces deux communes dans un esprit d'innovation écologique (méthanisation et serres photo-voltaïques). La DDTM et les Autorités préfectorales s'y disent très favorables et étudieront les dossiers à leur présenter au plus tôt.

- La réduction de la vulnérabilité aux inondations de l'agriculture nourricière de la plaine est de la compétence de la CAVEM (GEMAPI), dont le bras armé est le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA). Le choix politique de la développer ou de la laisser dépérir est celui des élus du territoire. Les services de l'Etat ne peuvent que faciliter les actions des élus responsables. Dans l'attente pressante d'une exécution phasée des travaux du PAPI, les Municipalités sont alertées sur deux soucis :

1. L'insuffisance (parfois l'abandon) de l'entretien des réseaux historiques d'évacuation des eaux dans la plaine, les ruissellements et le volume des eaux usées consécutifs à l'hyper-urbanisation, les dépôts illégaux de remblais qui s'accumulent gravement, font que la plaine est impraticable à la moindre grosse pluie et certaines cultures sont affectées. On observe aussi que l'accumulation des eaux stagnantes crée des gîtes d'insectes piqueurs et de foyers microbiens et mycéliens dangereux pour la santé et donc incite à un usage accru de produits phyto-sanitaires.
2. La pression foncière poursuit son extension vers les terres agricoles et certaines dispositions légales votées récemment (Loi Macron) allègent encore les interdictions. Aussi, pour protéger l'agriculture de proximité, le Préfet répond que la **Zône Agricole Protégée** peut être un outil à l'initiative des Municipalités. VIVA considère donc que la **Chambre d'Agriculture** et les **Syndicats Agricoles** doivent s'unir pour obtenir **que la situation présente soit figée en l'état** - dans le respect des divers professionnels déjà installés - pour stopper définitivement l'urbanisation des terres agricoles et prévoir les aménagements nécessaires au **développement durable de l'agriculture de proximité**. □

<b>Argens</b>	Fleuve non navigable du département du Var, qui prend sa source à Seillons-Source-d'Argens et débouche dans la Méditerranée à St Aygulf (commune de Fréjus)
<b>Artélia</b>	Bureau d'étude indépendant ayant effectué des études sur les inondations dans le bassin versant de l'Argens (Var)
<b>Bras de décharge</b>	Canal de trop plein, destiné aux eaux de crue d'un cours d'eau. En basse vallée de l'Argens (Var), il permettra aux eaux de crues d'emprunter temporairement un chemin entre l'Argens et les étangs de Villepey, pour s'écouler sous le pont de la Galiote.
<b>Champ d'expansion de crues</b>	Espace destiné à récupérer temporairement une partie du surplus de l'eau d'une crue, afin de préserver d'une inondation plus grave, une zone menacée, en aval.
<b>CMI</b>	Commission Mixte Inondation. Dépend du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Elle œuvre pour la mise au point de la stratégie nationale de gestion du risque inondation.
<b>Crue</b>	La crue correspond à la montée des eaux d'un cours d'eau, l'inondation au phénomène qui en résulte, l'eau débordant, se répandant sur les terrains alentours. Elle est due à de fortes précipitations, auxquelles peut s'ajouter un sol saturé en eau ou un sol imperméable ou devenu imperméable suite à une sécheresse importante : le sol n'absorbe plus la quantité d'eau qui lui parvient.
<b>Embâcles</b>	Objets solides flottants dans un cours d'eau. Emportés par les eaux lors d'une crue, ils peuvent rester bloqués, s'accumuler et gêner le passage de l'eau. Sources de débordements et d'inondations.
<b>EPAGE</b>	Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>EPCI</b>	Établissement public de coopération intercommunale aussi appelé communauté de communes. Structure de gouvernance intercommunale pour fédérer des fonctions afin de réaliser des économies et gagner en efficacité.
<b>Galiote</b>	Le pont de la Galiote est situé à St Aygulf (Var), entre les étangs de Villepey et les plages de St Aygulf.
<b>Garonne</b>	Nom désignant les canaux de drainage dans la basse vallée de l'Argens (Var)
<b>GEMAPI</b>	GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations La loi MAPTAM (modernisation de l'action publique votée le 27 janvier 2014) attribue à compter du 1er janvier 2016, une nouvelle compétence aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Elle instaure une nouvelle taxe facultative pour l'exercice de cette compétence et crée les EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) comme nouvelle structure opérationnelle dans le paysage de la gouvernance de l'eau, aux côtés des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB).
<b>La Palud</b>	Zone d'activité, située à Fréjus (Var). Régulièrement inondée, cette zone va être mise en sécurité par d'importants travaux en 2016-2017
<b>Le busage</b>	Grandes canalisations, orifices, destinés à laisser passer l'eau.
<b>Les Esclamandes</b>	Lieu-dit à St Aygulf, en bord de mer, proche des étangs de Villepey
<b>Les étangs de Villepey</b>	Plan d'eau situé en bordure de mer, à St Aygulf, sur la commune de Fréjus (Var). Réserve naturelle, alimentées par les eaux de l'Argens et/ou de la Méditerranée
<b>PAPI</b>	Programmes d'Action de Prévention des Inondations
<b>Préfet</b>	Haut fonctionnaire représentant l'État français. Nommé par le 1 <sup>er</sup> ministre ou le Parlement. Dans les départements français, un sous-préfet d'arrondissement dépend d'un préfet.
<b>Réessuyage</b>	Terme utilisé pour désigner le retrait des eaux après une inondation
<b>RN 98 – RD559</b>	Route longeant le bord de mer entre St Aygulf et Fréjus. Le nom actuel est RD559
<b>SMA</b>	Syndicat Mixte de l'Argens. Créé à l'initiative du préfet du Var M. Laurent Cayrel, en juillet 2014. Structure de gouvernance interterritoriale pour assurer à l'échelle du bassin versant de l'Argens la gestion des inondations et la gestion intégrée des milieux aquatiques à travers l'entretien, l'aménagement et la gestion des cours d'eau. Site internet : <a href="http://syndicatargens.fr">http://syndicatargens.fr</a>
<b>UNALCI</b>	Union Nationale de Lutte Contre les Inondations. Fédération d'associations réparties sur tout le territoire national, qui œuvrent pour la défense des victimes d'inondations et pour la recherche d'une meilleure maîtrise des phénomènes hydrologiques.
<b>VIVA</b>	Vivre Installés au Val d'Argens. Association loi 1901, fondée à la suite des inondations des 15 et 16 juin 2010 dans la vallée de l'Argens (Var), pour défendre les intérêts des sinistrés des inondations et de leurs effets, pour la protection et le développement d'intérêt national de la Basse Vallée de l'Argens. Site internet : <a href="http://www.viva2010.org">www.viva2010.org</a>